

JOURNAL DE ROUBAIX



POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT: Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14
un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les annonces et les abonnements sont reçus à LILLE: chez M. BÉGIN, Libraire, rue de la Grande-Chaussée; à PARIS: chez M. LAFITTE-BULLIÈRE, 20, Rue de la Boquerie.

ROUBAIX. 26 JUIN 1869.

Bulletin politique.

Le discours adressé par l'Empereur aux soldats qui ont fait la campagne d'Italie est très diversement apprécié. Est-ce une menace de guerre? Est-ce simplement une allocution de circonstance sans aucune signification politique? Les deux hypothèses sont également discutables. Les souverains savent, quand ils le veulent, donner à leurs paroles une signification bien accentuée, mais, comme la sibylle de l'antiquité, ils savent aussi parler de telle façon que leur langage peut être l'objet de toutes les interprétations. C'est ce qui arrive aujourd'hui. Ceux qui croient à une guerre prochaine font ressortir, non sans raison, que c'est la première fois depuis dix ans que l'on célèbre de cette façon l'anniversaire de Solferino; ils remarquent la publicité officielle donnée à l'allocution impériale et rapprochent cette allocution des voyages mystérieux de M. de Metternich à Gastein et de M. Conti à Florence. Les contradicteurs répondent, avec non moins de raison, que depuis bien des années la politique européenne n'est entourée que de mystères, qu'une guerre éclaterait sans que l'on en ait rien dit, et qu'enfin les paroles de l'Empereur s'expliquent par la pensée de réagir contre les attaques dont l'armée est l'objet de la part des partis.

Toutes ces conjectures sont admissibles, mais nous croyons qu'il est inutile de rechercher celle qui se rapproche le plus de la vérité; nous ne la trouverions pas. Les faits seuls nous instruiront.

La Patrie publié au sujet des négociations franco-belges une note que nous devons citer tout entière en laissant au lecteur le soin d'en tirer les conséquences qu'il voudra. Voici cette note :

Les organes de la presse belge qui soutiennent le plus particulièrement le ministre Frère-Orban, prétendent que les travaux de la commission internationale réunie à Paris sont entravés par les prétentions des Compagnies de chemins de fer, qui, soutenues par la France, se montrent chaque jour plus exigeantes et plus difficiles.

Cette allégation est complètement fautive. Les demandes des commissaires français reposent sur ce qui a été convenu dès le principe; elles ne sont pas exagérées et ont pour base l'équité et les intérêts des deux parties. Si les Compagnies avaient des prétentions exagérées ou injustes, elles ne seraient ni admises ni soutenues par eux.

La commission vient de tenir deux séances, elles n'ont amené encore aucun résultat. Des points qu'on devait croire concédés à Bruxelles ont été de nouveau l'objet d'observations sur lesquelles on ne comptait pas. Une nouvelle réunion doit avoir lieu cette semaine. La France continue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour arriver à une entente.

Le 23^e anniversaire du couronnement du Souverain-Pontife a été célébré le 21 juin à Rome, dans la forme et avec le cérémonial accoutumés.

Après l'office divin, Pie IX a reçu les félicitations des autorités romaines et des membres du Corps diplomatique.

Les télégrammes expédiés par le Great Eastern continuent à reproduire les communications dans les circonstances les plus favorables, l'immersion du câble transatlantique français, et de communications de la part de nos correspondants.

Le gouvernement des Etats-Unis, qui s'est déclaré si énergiquement contre toute intervention en faveur des insurgés cubains, a vu sa bonne volonté mise en défaut par le colonel Ryan qui, arrêté comme l'un des principaux meneurs des tentatives dirigées contre la colonie espagnole, s'est échappé de sa prison et est parti avec l'expédition qui va renforcer les rebelles.

Un banquet de 800 couverts offert aux députés de la Seine devait avoir lieu hier à Saint-Mandé. Il a été interdit par le préfet de police.

J. REBOUX.

Le Journal officiel, tout infaillible qu'il soit en principe, n'est guère plus heureux que ses confrères les indépendants dans l'unique récit qu'il a donné des troubles et des émeutes. Le voilà coup sur coup accusé de nouvelles fautes et de mauvaise foi, quoique simplement de nature à exciter les citoyens à la haine les uns contre les autres.

Mais il a le privilège de ne recevoir les démentis que de la presse et du public, et nous avons, nous, le malheur de les subir en justice et de fonctionnaires. On sait qu'il est plus aisé de répondre à un qu'à dix autres.

Le Journal officiel a pourtant dédaigné de répondre à certaine lettre de M. Lavertuyn, et dédaigné même de l'insérer, sans doute par modestie.

Vous publiez un récit des troubles de Bordeaux qui n'est qu'un long tissu d'exactitudes calculées. Des milliers de noms honorables viendront, s'il le faut, protester contre vos faussetés.

La Gironde est assez vive aussi :

De plusieurs parts nous arrivent des protestations détaillées contre les mensonges, — nous disons les mensonges, et non pas les erreurs, — du Journal officiel, en ce qui concerne les troubles de Bordeaux...

Voilà une exécution publique à quoi certains gens préféreraient peut-être un peu d'amende, et voire même un peu de prison; mais ce ne sont là que des fous, n'est-il pas vrai, Messieurs du Journal officiel?

(Electeur libre.)

Les événements de Saint-Etienne prouvent combien le droit de grève et de coalition légalisé est une mesure dangereuse, avec l'esprit qui anime aujourd'hui les classes ouvrières. Qu'un homme refuse de travailler, le use de son droit à ses risques et périls; qu'il n'accepte le travail qu'à certaines conditions, rien de plus juste encore; l'homme, parmi nous, n'est pas serf; il est libre, mais cette liberté s'arrête là où elle nuit à l'intérêt d'autrui; voilà ce que ne comprennent pas les ouvriers. Il a pu à une bande de cent cinquante à deux cents mineurs de se mettre en grève; très bien; ils sont dans la légalité; mais il leur plait aussi que tous leurs camarades fassent comme eux; et les voilà, allant de puits en puits, sommant les travailleurs de quitter les ateliers, brisant les machines et employant la violence; et ce n'est pas un fait isolé: il n'y a pas de grève sans pression. Toujours un certain nombre d'ouvriers subissent le despotisme des meneurs; aussi la loi sur les coalitions, appelée loi libérale, se trouve-elle, par le fait, la négation même de la liberté. Signalons une preuve entre mille: L'usine Holzer et Dorian, manquant de combustible, envoie vingt de ses ouvriers charger de la houille au puits de l'On-daine. Ces hommes remplissent tranquillement leur mission, quand une bande de soixante mineurs se présente et les somme de cesser le chargement. Or, pour éviter une collision, les ingénieurs présents sur les lieux arrêtèrent le travail. Voilà donc vingt ouvriers forcés de se mettre en grève.

Le plus curieux, au milieu de toutes ces tristesses, ce sont les articles des journaux officiels et libéraux à l'adresse des ouvriers qui ne respectent pas la li-

berté du travail. Mais, bonnes gens, en légalisant la grève et la coalition, vous leur avez mis aux mains une arme à deux tranchants, et vous voulez qu'ils ne s'en servent pas! Que signifierait une grève, une coalition, si tous les ouvriers du même corps d'état ne seraient pas de gré ou de force, et si la moitié travaillait pendant que l'autre chômerait? La loi sur les coalitions est un canon braqué contre le capital; vous avez voulu équilibrer la puissance de la main-d'œuvre et celle des patrons, ce qui est un non sens, une utopie, n'est-il pas tout naturel que les ouvriers adoptent cette idée et cherchent à en faire une vérité. Per fas et nefas? Ils se moquent bien de ce que vous appelez la liberté du travail, ils n'ont en vue qu'une seule chose, dominer le capital, l'abattre par ces deux mots: diminution des heures de travail, augmentation des salaires! La Partie s'écrit aujourd'hui: « Mais avec de semblables prétentions périodiquement renouvelées, ou veulent-ils en venir? » Rien de plus simple; que vent le socialisme? Car ne nous faisons pas d'illusion, les grèves, les coalitions, les exigences toujours croissantes n'ont pas d'autre moteur que l'idée socialiste, et celle-ci n'a pas le plus puissant auxiliaire que le droit de coalition.

Lorsque parut cette fatale loi, nous nous sommes écriés: C'est la guerre autorisée entre deux forces qui n'en devraient faire qu'une, la main qui paie et la bras qui exécute; c'est la haine à ouï il faudrait l'entente; la violence là où il ne devrait y avoir que bon vouloir réciproque; et l'on voit ou non mènent toutes ces fautes, toutes ces erreurs économiques. De braves soldats appelés à défendre les propriétés menacées sont entourés, criblés de pierres et de balles par des compatriotes, par des Français comme eux, et pour sauver leur vie, pour ne pas laisser enlever les prisonniers confiés à leur garde, ils sont obligés de verser le sang.

Nous avons toujours entendu dire que pour se rendre compte d'une situation il fallait l'étudier sous toutes ses faces. Eh bien, nous n'hésions pas à dire que les grèves de Saint-Etienne correspondant avec celles de Lyon et faisant suite aux émeutes de Paris, Bordeaux, Nantes, Lille, etc., prouvent qu'il y a un mot d'ordre, et que la Révolution a parfaitement compris tout le parti qu'elle pouvait tirer des nouveaux droits concédés aux ouvriers. Or, si l'insurrection n'a pas pris à Paris qui sait ce que pourrait produire un soulèvement de 40,000 travailleurs de Saint-Etienne, appuyés sur les grévistes de Lyon, ou en ce moment, menuisiers, plâtriers, chaudronniers, fondeurs, boulangers, ont abandonné les ateliers? Qui sait si, une bataille s'engageant, le contre-coup ne se ferait pas sentir à Paris? Nous invitons donc le Gouvernement à se tenir sur ses gardes. Il est certains moments où l'énergie est un devoir et la faiblesse une abdication. Il n'y aurait pas eu de victimes à la Ricamarie si les émeutiers avaient été convaincus qu'on serait énergique. « Il n'y a pas de balles dans leurs cartouches; avancez! » Ce mot explique l'audace des bandes, et l'événement a prouvé que si elles se trompaient quant aux cartouches, elles ne se trompaient pas quant aux ordres de répression, car on n'a pas commandé le feu; ce sont les soldats, poussés à bout, qui ont tiré. Déjà quatorze étaient blessés, déjà dix ou douze prisonniers leur avaient échappé, et soit qu'il eût des instructions, soit qu'il ait reculé devant la responsabilité ou la crainte d'un désaveu, l'officier n'a pas ordonné le feu. Il serait temps que les émeutiers sachent que les poitrines de nos soldats ne sont pas des cibles, que tous les agents de l'autorité ne sont pas faits pour recevoir des coups sans les rendre; que ce sont des hommes dont la vie n'est pas moins précieuse que celle d'un insurgé ou d'un repris de justice, et que pour eux existe le droit de légitime défense!

Nos lois constituent et légalisent l'état de guerre entre le capital et la main-d'œuvre. Vous les avez faites, vous les avez voulues. Or révoquez-les, ou acceptez-en les conséquences. La question du travail est un gros problème, que les grèves et les coalitions enveniment sans le résoudre, et la preuve, c'est que l'antagonisme entre le patron et l'ouvrier n'a jamais été aussi marqué, ni l'hostilité aussi générale, aussi grosse de périls et d'impossibilités, car à tout il faut des limites. Est-ce que votre industrie peut soutenir la concurrence étrangère dans la situation que lui font les grèves? Condamnée, sous peine de mort, à produire beaucoup et à bas prix, le peut-elle en diminuant constamment la somme de travail et en augmentant les salaires? Et si elle ne le peut pas, qu'arrivera-t-il? Vraiment, en fait de réformes libérales, nous n'avons pas la main heureuse!

(Mond.)

X. DE FONTAINES.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, jeudi 24 juin

Il n'y aura pas de séance impériale d'ouverture de la session législative, puisque le Sénat n'est pas convoqué; mais depuis deux jours les journaux ont répété un bruit qui n'est même pas vraisemblable: ils disent que si l'Empereur ne prononce pas un discours dans la salle des Etats du Louvre, le ministre d'Etat lira un discours ou manifeste impérial à l'ouverture de la première séance, et ils ajoutent que l'Empereur est allé au camp de Châlons pour pouvoir rédiger ce document loin de l'influence des ministres. Voilà ce que plusieurs journaux répètent sérieusement, comme si c'était la chose la plus naturelle du monde.

D'abord, l'Empereur n'a guère de loisirs au camp; il consacre au repos le temps qui n'est pas rempli par les manœuvres, les promenades, les conversations et l'examen du courrier quotidien qui lui présente son secrétaire particulier. Ensuite la session qui va s'ouvrir a pour but unique la vérification des pouvoirs; l'intention du Gouvernement est de restreindre à ce seul objet les travaux des nouveaux députés. Par conséquent, le chef de l'Etat ne voudra pas appeler l'attention des députés sur des questions dont il a résolu l'ajournement; il ne leur parlera pas, puisqu'il n'a pas de réponse à leur demander; enfin il ne voudrait pas faire au Sénat le tort de le séparer de l'action commune.

Ne croyez donc pas à une communication impériale faite spécialement au Corps législatif. Ce qui reste vraisemblable, c'est que l'Empereur prononcera dimanche à Beauvais un discours qui aura une importance plutôt économique que politique.

Je vous engage aussi à vous défier de bruits d'une autre nature qui recommencent à circuler; je veux parler de bruits de guerre. Sans doute toutes les causes de conflit éventuel qui existaient il y a six mois, subsistent encore aujourd'hui, mais elles peuvent exister encore longtemps sans que le conflit éclate. Ce qui en ce moment sert de thème aux nouvelles belliqueuses, c'est uniquement l'affaire franco-belge qui traîne en longueur. Comme la Commission ne rend pas un compte public de ses travaux, on ne peut préciser à quel point ils en sont arrivés, et l'on exploite ce silence pour déclarer qu'ils aboutissent à une rupture entre la France et la Belgique et par une guerre entre la France et la Prusse. Espérons que nous serons fixés avant quelques jours sur la valeur des ces bruits belliqueux; et l'assertion des adversaires du Gouvernement qui l'accusent de chercher dans la guerre un dérivatif aux difficultés de la politique intérieure.

On fait grand bruit des démissions de maires qui, pour des raisons diverses, ont suivi la période électorale. Je vous rappellerai à ce sujet ce que je vous disais il y a quelques jours: le Gouvernement songe à modifier très prochainement le système de nomination des maires, aussi bien que des présidents et vice-présidents des conseils généraux; les maires seraient nommés sur une liste présentée par les conseils municipaux et toujours pris dans leur sein.

On donne aujourd'hui pour certain que MM. Bachelot et E. Piard opteront pour

Paris après la vérification des pouvoirs; au contraire MM. Gambetta et Jules Simon opteraient l'un pour Marseille, l'autre pour Bordeaux.

Le Constitutionnel se fiche de cette affaire et s'empêche contre le Public, il dit que M. de Persigny n'a jamais déposé sa lettre à M. E. Olivier et qu'il n'a pas envoyé de dépêche à l'Empereur pour excuser de cette publication. Le Constitutionnel traite de esleministe ceux qui diront le contraire.

M. de Jouvencel n'a pas été tué en fait par la raison qu'il ne s'est pas battu. Vous pouvez lire dans tous les journaux la discussion du jury d'honneur institué ad hoc. Voilà certes une institution dont l'usage devrait bien se répandre. Mais l'affaire n'est pas terminée. L'Empereur a publié une protestation de M. de Jouvencel, l'adversaire de M. de Jouvencel, qui n'a pas été entendu par le jury d'honneur, soutient avoir à faire des révélation scandaleuses sur le compte de M. de Jouvencel. Il faut nous attendre à quelque gros scandale lors de la vérification des pouvoirs, et peut-être avant.

C. CANNON

Paris, vendredi 25 juin

Le discours de l'Empereur au camp de Châlons est-il un symptôme belliqueux? Voilà le sujet des conversations depuis hier. Selon les uns, l'Empereur n'aurait pas rappelé au bout de dix ans les événements de la dernière victoire remportée sur notre continent, s'il n'avait pas la secrète espérance de lui donner prochainement un pendant, et si n'aurait pas choisi pour parler à l'armée le lendemain des élections, s'il ne songeait pas à l'avenir un peu l'attention de l'opinion sur les éventualités de la politique extérieure. Selon les autres, il n'y a dans l'allocution impériale aucune expression qui ne puisse s'appliquer à un état de paix profonde; et ses paroles ne sont pas plus belliqueuses que celles du maréchal Niel devant le Corps législatif. Nous sommes prêts pour toutes les éventualités.

Il nous semble que cette dernière appréciation est la plus juste. Parlant à des soldats, l'Empereur ne pouvait faire autrement que rappeler la gloire de nos pères et il a eu soin de ne rien dire de l'avenir. Il est vrai qu'il y a des gens qui soutiennent qu'il eût mieux fait de ne pas parler du tout. Cela prouve tout simplement qu'un homme ne peut satisfaire tout le monde, surtout lorsqu'il est souverain. Quant à l'allocution impériale soit reproduite par le Journal officiel, ce qui, aux yeux de quelques-uns en constitue la gravité, nous croyons qu'elle n'a pas une portée politique, d'abord parce que le maréchal Bazaine avait réuni et conduit devant l'Empereur seulement les officiers et les soldats qui ont fait la campagne d'Italie; ensuite parce que c'est l'Autriche qui a vaincu à Solferino et que le Gouvernement n'aurait pas voulu faire une manifestation qui dut avoir de rétroscendants à l'étranger. A notre sens, l'Empereur voulait célébrer un glorieux anniversaire avec quelques-uns de ceux qu'il a commandés il y a dix ans, et rien de plus.

Un journal public ces deux lignes, et en disant plus qu'il n'en faut, il y a trois heures, hier, le discours impérial de Châlons était encore inconnu au Ministère d'Etat. Cela signifie évidemment que l'Empereur n'a pas consulté M. Bachelot sur ce qu'il devait dire ni ne pas dire, et n'y a là rien de très naturel; ce qui concerne l'armée ne rentre pas dans les attributions de M. le Ministre d'Etat.

Point de nouvelles de l'affaire belge; ce n'est que les deux séances de mardi et mercredi n'ont point produit de résultat. Quelques journaux expriment le regret que la conduite des négociations ait été confiée à des personnes de rang secondaire. Au lieu de l'avoir été aux ministres eux-mêmes des deux puissances. Nous sommes d'avis tout contraire; et c'est précisément parce qu'on a choisi des personnalités très honorables, mais relativement effacées, que le différend ne nous paraît pas avoir plus de portée, qu'on lui attribue une importance moindre.

Un certain nombre de gardes nationaux